

Rapport public Parcoursup session 2023

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand - Architecture

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand - Architecture | Jury par défaut | Tous les candidats | 95 | 1625 | 151 | 170 | 17 |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

La formation d'architecte repose sur des enseignements scientifiques, techniques, artistiques et littéraires, qui impliquent des connaissances et des compétences requérant :

- des aptitudes à appréhender la spatialité et un intérêt pour l'expression graphique ;
- l'envie de mettre en pratique les savoirs scientifiques ;
- le goût pour la création, l'invention, la fabrication, le projet ;
- un fort engagement et une capacité de travail individuelle, autonome, et collective ;
- l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle, le goût pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles ;
- une bonne capacité d'expression orale et écrite en français et un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B1).

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un brevet de technicien spécialité "collaborateur d'architecte", "Agencement" ou "Technicien d'étude du bâtiment. Option B : Assistant en Architecture"
- . Les candidats européens titulaires ou en préparation d'un équivalent européen du baccalauréat français

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Les enseignements sont organisés dans le cadre des cycles licence, master, HMONP et doctorat.

Chaque semestre de cycle licence est composé de 4 unités d'enseignement correspondant pour chacune à un champ disciplinaire et/ou à une thématique spécifique (conception architecturale et urbaine, expression et représentation, cultures et société, sciences et techniques).

Le cycle master se déroule dans le cadre d'un Domaine d'Etude (DE), coloration thématique développée au travers du projet architectural et urbain et du mémoire.

L'étudiant.e a la possibilité de choisir son parcours à partir des 4 Domaines d'Etude proposés par l'école : ETEH (Écoconception des Territoires et Espaces Habités), EVAN (Entre Ville Architecture et Nature), METAPHAUR (Mémoire et Techniques de l'Architecture du Patrimoine HABité Urbain et Rural), REX (Réalités et EXpérience).

Une 6ème année de professionnalisation permet d'obtenir l'Habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP).

La formation doctorale mène en 3 ans au doctorat d'architecture après l'obtention du master.

L'ENSACF permet de préparer le double cursus Architecte - Ingénieur avec Polytech Clermont : les étudiant.e.s de l'ENSACF peuvent suivre pendant leurs 5 années de cursus les enseignements de Polytech, et obtenir leur diplôme d'ingénieur.e deux ans après leur master d'architecture. (ATTENTION : passerelle possible uniquement à Polytech Clermont)

Le DU de droit immobilier de l'Ecole de droit de Clermont-Ferrand est accessible aux étudiant.e.s diplômé.e.s ou en dernière année à l'ENSACF.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La phase d'admissibilité est fondée sur les résultats scolaires des classes de première et de terminale, ainsi que sur les notes obtenues aux

épreuves anticipées du Baccalauréat.

- les candidat.e.s doivent présenter une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur les années de première et de terminale ; cette

moyenne est la moyenne de toutes les disciplines, hors disciplines sportives, sans application de coefficient

- les candidat.e.s doivent également présenter une note égale ou supérieure à 10/20 aux épreuves anticipées de Français du baccalauréat à l'oral

et à l'écrit ;

Les candidat.e.s admissibles participent à une phase d'admission constituant un entretien de 15 minutes avec un jury de deux membres de

l'ENSACF (enseignant.e.s et membres du comité de direction). Ces entretiens sont organisés dans le strict respect de l'anonymat des candidat.e.s. Les membres du jury n'ont accès à aucune donnée académique sur les candidat.e.s admissibles (filière, résultats scolaires, etc.).

Aucun document ne peut être présenté par les candidat.e.s.

A l'issue de l'entretien, les membres du jury établissent une note sur 100, sur les critères suivants :

- ouverture au monde et à l'architecture : note sur 10, pondération 2

- évaluation de la motivation et du projet personnel : note sur 10, pondération 2

- capacité à construire et énoncer un propos personnel : note sur 10, pondération 3

- maturité, intérêt, inventivité du propos : note sur 10, pondération 3

Le jury réalise également un classement des candidat.e.s auditionné.e.s permettant de départager les ex-aequo.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Le seuil d'admissibilité (préalable pour être convoqué à un entretien avec le jury) est très bas : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur les années de première et de terminale (moyenne de toutes les disciplines, hors disciplines sportives, sans application de coefficient) et note égale ou supérieure à 10/20 aux épreuves anticipées de Français du baccalauréat à l'oral et à l'écrit. De fait, le nombre de candidat.e.s convoqué.e.s à l'épreuve d'admission (entretien avec le jury) est très élevé (en 2023 : 1366 entretiens pour 95 places ouvertes).

Il est donc primordial de bien préparer son entretien avec le jury : savoir présenter son parcours et ses motivations, connaître le contenu des études en architecture, s'intéresser aux spécificités de l'ENSA de Clermont-Ferrand, s'entraîner à s'exprimer sur des bâtiments construits, un paysage, une ville... Se référer, pour préparer son entretien, aux critères de notation du jury présentés de ce présent rapport et sur Parcoursup.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|---|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de 1ère et Terminale : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 | | Toutes les notes des années de 1ère et Terminale : toutes disciplines, hors disciplines sportives, sans application de coefficient. SEUIL ELIMINATOIRE DANS LA PHASE ADMISSIBILITE. | Essentiel |
| | Résultat des épreuves anticipées du Bac Français : notes égales ou supérieures à 10/20 à l'écrit ET à l'oral | | Résultats des épreuves anticipées du Bac Français, à l'écrit d'une part, à l'oral d'autre part. SEUIL ELIMINATOIRE DANS LA PHASE ADMISSIBILITE. | Essentiel |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Capacité à construire et énoncer un propos personnel | Capacité à construire et énoncer un propos personnel : note sur 10, pondération 3 | DANS LA PHASE ADMISSION, lors de l'entretien avec le jury, le critère "Capacité à construire et énoncer un propos personnel" est pondéré à 3/10. En cas d'impossibilité de conduire les entretiens (crise sanitaire), les éléments pris en compte sont, dans le dossier Parcoursup : - les appréciations portées sur les bulletins scolaires - la qualité des aspects rédactionnels dans "projet de formation" et "activités et centres d'intérêt" | Très important |
| | | | | |

| | | | | |
|---|--|---|---|----------------|
| | Maturité de la réflexion | Maturité, intérêt et inventivité du propos : note sur 10, pondération 3 | DANS LA PHASE ADMISSION, lors de l'entretien avec le jury, le critère "Maturité, intérêt et inventivité du propos" est pondéré à 3/10. En cas d'impossibilité de conduire les entretiens (crise sanitaire), les éléments pris en compte, dans le dossier Parcoursup, sont : - les appréciations portées sur les bulletins scolaires - la qualité des aspects rédactionnels dans "projet de formation" et "activités et centres d'intérêt" | Très important |
| Savoir-être | Maturité, intérêt et inventivité du propos | Maturité, intérêt et inventivité du propos : note sur 10, pondération 3 | DANS LA PHASE ADMISSION, lors de l'entretien avec le jury, le critère "Maturité, intérêt et inventivité du propos" est pondéré à 3/10. En cas d'impossibilité de conduire les entretiens (crise sanitaire), les éléments pris en compte, dans le dossier Parcoursup, sont : - l'originalité de l'énoncé du "projet de formation" - l'évocation d'expériences sensibles dans "projet de formation" et "activités et centres d'intérêt" | Très important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Evaluation de la motivation et du projet personnel | Evaluation de la motivation et du projet personnel : note sur 10, pondération 2 | DANS LA PHASE ADMISSION, lors de l'entretien avec le jury, le critère "Evaluation de la motivation et du projet personnel" est pondéré à 2/10. En cas d'impossibilité de conduire les entretiens (crise sanitaire), les éléments pris en compte, dans le dossier Parcoursup, sont : - l'énoncé du | Très important |

| | | | | |
|---|----------------------------|---|---|----------------|
| | | | "projet de formation" - l'évocation de l'architecture (expériences, récit d'une rencontre avec l'architecture) dans le "projet de formation" et dans "activités et centres d'intérêt" | |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Ouverture au monde | Ouverture au monde et à l'architecture : note sur 10, pondération 2 | DANS LA PHASE ADMISSION, lors de l'entretien avec le jury, le critère "Ouverture au monde et à l'architecture" est pondéré à 2/10. En cas d'impossibilité de conduire les entretiens (crise sanitaire), les éléments pris en compte, dans le dossier Parcoursup, sont les informations données dans l'onglet "Activités et centres d'intérêt" et dans "Projet de formation" | Très important |
| | Ouverture à l'architecture | Ouverture au monde et à l'architecture : note sur 10, pondération 2 | DANS LA PHASE ADMISSION, lors de l'entretien avec le jury, le critère "Ouverture au monde et à l'architecture" est pondéré à 2/10. En cas d'impossibilité de conduire les entretiens (crise sanitaire), les éléments pris en compte, dans le dossier Parcoursup, sont les informations données dans l'onglet "Activités et centres d'intérêt" et dans "Projet de formation" (expériences de rencontres avec l'architecture, stages ou engagements bénévoles en lien avec l'architecture...) | Très important |

Signature :

Simon Teyssou,
Directeur de l'établissement Ecole Nationale
Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand